

Référence : C.N.206.2014.TREATIES-XI.B.16 (Notification dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS  
GENÈVE, 20 MARS 1958

JAPON : NOTIFICATION DE DÉSACCORD CONFORMÉMENT AUX PARAGRAPHE 2 ET 4  
DE L'ARTICLE PREMIER DE L'ACCORD <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Avant l'expiration du délai de six mois suivant la date de la notification dépositaire C.N.1018.2013.TREATIES-XI.B.16 du 17 décembre 2013, par laquelle le Secrétaire général a transmis aux gouvernements des Parties contractantes un exemplaire du projet de règlement intitulé « Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des dispositifs antipollution de mise à niveau (DAM) destinés aux véhicules utilitaires lourds, tracteurs agricoles et forestiers et engins mobiles non routiers à moteurs à allumage par compression », le Gouvernement japonais a notifié, le 11 avril 2014, son désaccord audit projet de Règlement.

Par voie de conséquence, et conformément au paragraphe 4 de l'article premier de l'Accord, le règlement n'entrera pas en vigueur à l'égard du Japon dans l'éventualité de son adoption.

Le 14 avril 2014



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.1018.2013.TREATIES-XI.B.16 du 17 décembre 2013 (Projet de règlement annexé à l'Accord).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse <http://treaties.un.org>.